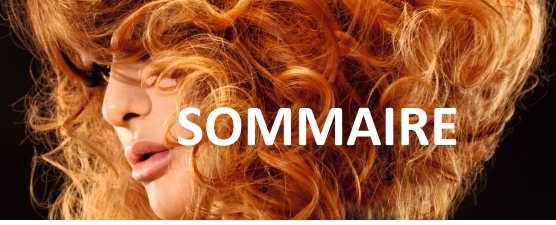


PÔLE
COIFFURE
BIEN-ÊTRE

PLAQUETTE 2023 / 2024



**LE CFA PÔLE COIFFURE BIEN-ÊTRE :
CENTRE DE FORMATION D'EXCELLENCE 100% COIFFURE**



SOMMAIRE



LE PÔLE COIFFURE BIEN-ÊTRE p. 3

- Présentation
- Nos atouts
- Offres de formations au CFA Pôle coiffure bien-être

NOS FORMATIONS p. 4 - 6

CAP Métiers de la coiffure p. 4 - 5 3 possibilités de contrats selon la situation du candidat

- CAP en contrat d'apprentissage en 2 ans.....p. 4
- CAP en contrat d'apprentissage en 1 an.....p. 4
- CAP en cursus privé en 1 ou 2 ans.....p. 5

BP coiffure p. 6 2 possibilités de contrats selon la situation du candidat

- BP en contrat d'apprentissage en 2 ans.....p. 6
- BP en contrat de professionnalisation en 2 ans.....p. 6

AUTRE FORMATIONS DIPLÔMANTE p. 7

MC - Mention Complémentaire p. 7

- MC coiffure en 1 an.....p. 7

LE CANDIDAT p. 8

- Quelles différence entre un contrat d'apprentissage et un contrat de professionnalisation ?
- Comment s'inscrire au CFA ?

L'EMPLOYEUR p. 9

- Le rôle du maître d'apprentissage
- Le CFA vous accompagne
- Les aides pour les employeurs

NOTRE ORGANISATION p. 10

- Alternance au CFA
- Restauration
- Hébergement
- Les locaux du CFA

INFORMATIONS PRATIQUES ET PLAN D'ACCÈS p. 11

- Les horaires du CFA
- Venir au CFA

LE PÔLE COIFFURE BIEN-ÊTRE

PÔLE
COIFFURE
BIEN-ÊTRE

Le Pôle Coiffure Bien-être vous accueille à Limoges, depuis la rentrée de septembre 2019, pour former les apprentis au métier de coiffeur.

Ce CFA est spécialisé à 100% dans la coiffure. En effet, la coiffure est notre spécialité et nous avons à cœur de proposer une formation de qualité pour les coiffeurs de demain !

« L'apprentissage : le tremplin vers la réussite, l'avenir de l'économie »

Le Centre de Formation d'Apprentis « Pôle Coiffure Bien-être » est un établissement de formation situé à Limoges. Le CFA est géré par l'ADEFOC, qui est l'organisme de formation de l'UNEC Limousin. L'UNEC est la principale organisation professionnelle des chefs d'entreprise de la coiffure.

NOS ATOUTS

* La coiffure : notre spécialité

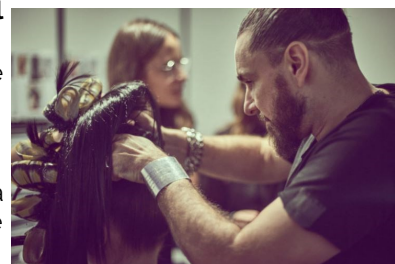
Dans notre maison, plusieurs générations de coiffeurs ont été formés depuis les années 60. Depuis, nous n'avons jamais cessé de travailler pour former de bons professionnels.

La coiffure nous tient à cœur et nous la défendons !

* Qualités pédagogiques

Pour garantir la réussite professionnelle des élèves nous veillons à :

- mettre en pratique leur savoir-faire avec l'aide de la **méthode de coupe Raphaël Perrier**, leader mondial de la formation en coiffure,
- leur faire bénéficier d'un apprentissage calqué sur le référentiel du diplôme national,
- renforcer leurs connaissances générales.



Nous travaillons avec la méthode de coupe **Raphaël Perrier**, leader mondial de la formation en coiffure. Les formateurs de pratique professionnelle sont formés à cette méthode.

À travers divers outils pédagogiques, RAPHAËL PERRIER met à disposition des exercices de mise en situation avec un accès aux vidéos learning via l'App HAIR TEACH consultable à tout moment gracieusement par l'apprenant, le formateur et le tuteur.

* Label : QUALIOP

L'ADEFOC et le CFA Pôle coiffure bien-être détiennent la certification qualité Qualiopi : Le pôle coiffure, un pôle d'excellence !



Qualiopi est une certification qualité Nationale. Elle permet aux organismes de formation de bénéficier de fonds publics ou mutualisés. Elle atteste la qualité des prestataires d'actions de formation. Cette certification est **gage de qualité**, de professionnalisme et de satisfaction pour nos stagiaires. Obtenir cette certification confirme notre engagement sincère de qualité et d'exigence auprès de nos stagiaires, des élèves et des apprentis de nos écoles.

* Nos équipes

La formation est assurée par une équipe pédagogique sérieuse, composée de professionnels de la coiffure et d'enseignants généraux; Elle est mobilisée auprès des élèves pour proposer aux professionnels de futurs collaborateurs de qualités.

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de Handicap.

OFFRES DE FORMATIONS AU CFA PÔLE COIFFURE BIEN-ÊTRE

CAP Métiers de la coiffure	BP coiffure	MC coiffure
3 possibilités de contrats selon la situation du candidat	2 possibilités de contrats selon la situation du candidat	
<ul style="list-style-type: none">• CAP en contrat d'apprentissage en 2 ans• CAP en contrat d'apprentissage en 1 an• CAP en cursus privé en 1 ou 2 ans	<ul style="list-style-type: none">• BP en contrat d'apprentissage en 2 ans• BP en contrat de professionnalisation en 2 ans	<ul style="list-style-type: none">• MC coiffure en 1 an

NOS FORMATIONS

CAP

Le **Certificat d'Aptitude Professionnelle Métiers de la coiffure** est un diplôme de niveau V.

Le CAP est le premier niveau de formation au métier de coiffeur.

Le titulaire du CAP Coiffure réalise des coupes, des colorations, des mises en forme et des coiffages. Il assure l'accueil du client, le conseil et la vente de produits et prestations.

CAP EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION	DURÉE ET ALTERNANCE	MATIÈRES ENSEIGNÉES	COÛT
<ul style="list-style-type: none"> Avoir entre 16 et 29 ans Avoir 15 ans révolus et avoir terminé le cycle du collège (3ème) Avoir signé un contrat d'apprentissage avec l'entreprise d'accueil ce qui confère un statut d'apprenti étudiant des métiers 	<ul style="list-style-type: none"> Formation en 2 ans, dès la sortie de la 3ème Rythme de l'alternance : une semaine sur deux > 1 semaine au CFA : 22h30 à l'école et 12h30 en entreprise : <ul style="list-style-type: none"> - 3 jours (mardi, mercredi et jeudi) à l'école - 2 jours (vendredi et samedi ou vendredi et lundi) en entreprise > 1 semaine en entreprise : 35h00 400 heures annuelles de cours soit 18 semaines de cours par an 	<p>Enseignement professionnel :</p> <p>Pratique professionnelle, Technologie, Biologie, Chimie, Communication, Prévention Santé Environnement (PSE), Arts appliqués</p> <p>Enseignement général :</p> <p>Français, Histoire-Géographie, Maths, Education Physique et Sportive, Anglais</p>	<p>Les frais de scolarité, l'achat de matériels de coiffure et la Méthode Raphaël Perrier ne sont pas à la charge de l'élève. Ils sont pris en charge dans le cadre du contrat d'apprentissage.</p>



CAP EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE EN 1 AN

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION	DURÉE ET ALTERNANCE	MATIÈRES ENSEIGNÉES	COÛT
<ul style="list-style-type: none"> Avoir entre 16 et 29 ans révolus Avoir validé un diplôme de niveau IV ou à minima les épreuves des enseignements généraux (Mathématique, histoire, géographie, français) afin d'en être dispensé. Avoir signé un contrat d'apprentissage avec l'entreprise d'accueil ce qui confère un statut d'apprenti étudiant des métiers. 	<ul style="list-style-type: none"> Formation en 1 an sous condition de diplôme acquis Rythme de l'alternance : par semaine > 15h00 à l'école > 20h00 en entreprise > cours le mercredi et le jeudi 405 heures annuelles de cours soit 27 semaines sur l'année 	<p>Enseignement professionnel :</p> <p>Pratique professionnelle, Technologie, Biologie, Chimie, Communication, Prévention Santé Environnement (PSE), Arts appliqués</p> <p>Pas d'enseignement général</p>	<p>Les frais de scolarité, l'achat de matériels de coiffure et la Méthode Raphaël Perrier ne sont pas à la charge de l'élève. Ils sont pris en charge dans le cadre du contrat d'apprentissage.</p>



NOS FORMATIONS

CAP EN CURSUS PRIVÉ

CAP EN CURSUS PRIVÉ

Le cursus privée propose deux formations au **CAP coiffure** : en 1 an ou en 2 ans.

Le **Certificat d'Aptitude Professionnelle Coiffure** est un diplôme de niveau V. Le CAP est le premier niveau de formation au métier de coiffeur.

Le titulaire du CAP Coiffure réalise des coupes, des colorations, des mises en forme et des coiffages. Il assure l'accueil du client, le conseil et la vente de produits et prestations.

NOS FORMATIONS

CAP en 2 ans	CAP en 1 an
Conditions d'admission : <ul style="list-style-type: none">Avoir 14 ans révolusAvoir terminé le cycle du collège (3ème)	Conditions d'admission : <ul style="list-style-type: none">Être titulaire d'un diplôme ou en formation adulte.

LA PARTICULARITÉ DU PRIVÉ

Il s'agit d'une **convention de formation** signée entre un jeune et le CFA afin d'assurer le complément de formation en vue de l'obtention d'un diplôme. C'est l'élève qui s'inscrit au CFA et s'engage à payer la formation par ses propres moyens.

Le **CFA est tenu de trouver un salon d'accueil à chaque élève** lors de son inscription.

Durant son stage dont l'intégralité fait partie d'un cursus pédagogique mis en place par le CFA, le stagiaire ne pourra prétendre à aucun salaire. Toutefois, l'entreprise s'engage à attribuer au stagiaire une **gratification mensuelle** à l'élève.

La convention est signée pour les **2 ans de la formation (ou 1 an** selon la situation du candidat.

Le cursus privé s'adresse à tout type de personne : jeune ou personne en reconversion professionnelle.

MATIÈRES ENSEIGNÉES

Enseignement professionnel :

Pratique professionnelle, Technologie, Biologie, Chimie, Communication, Prévention Santé Environnement (PSE), Arts appliqués

Enseignement général :

Français, Histoire-Géographie, Maths, Education Physique et Sportive, Anglais

COÛT

CAP en 2 ans (par an)	CAP en 1 an
Coût total : 3 290 €	Coût total : 3 620 €
Inclus, les frais d'inscriptions : 890 € (à régler à l'issue de la rentrée)	Inclus, les frais d'inscriptions : 920 € (à régler à l'issue de la rentrée)
<u>Possibilités de paiements :</u> <ul style="list-style-type: none">Solde au comptant : 2 400 €OU 3 mensualités (oct-nov-déc) : 800 €	<u>Possibilités de paiements :</u> <ul style="list-style-type: none">Solde au comptant : 2 700 €OU 3 mensualités (oct-janvier-avril) : 900 €OU 8 mensualités (d'octobre à mai) : 337,50 € *

➤ En plus, **fournitures à prévoir** : achat de matériel coiffure, livres, livrets de cours, Méthode Raphaël Perrier... : **environ 639 € la 1ère année**

* règlement mensuel effectué par prélèvement automatique sans frais

AIDES FINANCIÈRES POUR LE CURSUS PRIVÉ

Le CFA est habilitée à recevoir des élèves boursiers. Dès le mois de mars, vous pourrez :

- Soit déposer un dossier dans l'établissement fréquenté au moment de la demande de bourse
- Soit faire une demande de dossier auprès de notre établissement, si vous n'êtes pas scolarisé.

NOS FORMATIONS




BP

Le **Brevet Professionnel** est un diplôme de niveau IV (équivalent au Baccalauréat) qui complète la formation du CAP Coiffure.

Le diplôme de Brevet Professionnel Coiffure est obligatoire pour s'installer et gérer un salon de coiffure.

Cette formation permet d'occuper des postes de chef d'entreprise, directeur technique, coiffeur, animateur ou responsable technique et conseiller professionnel.

BP EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION	DURÉE ET ALTERNANCE	MATIÈRES ENSEIGNÉES	COÛT
<ul style="list-style-type: none"> Avoir entre 16 et 29 ans Être titulaire du CAP Coiffure Avoir signé un contrat d'apprentissage avec l'entreprise d'accueil ce qui confère un statut d'apprenti étudiant des métiers 	<ul style="list-style-type: none"> Formation en 2 ans, dès l'obtention du CAP coiffure Rythme de l'alternance : une semaine sur deux <ul style="list-style-type: none"> > 1 semaine au CFA : 22h30 à l'école et 12h30 en entreprise : <ul style="list-style-type: none"> - 3 jours (mardi, mercredi et jeudi) à l'école - 2 jours (vendredi et samedi ou vendredi et lundi) en entreprise > 1 semaine en entreprise : 35h00 405 heures annuelles de cours soit 18 semaines de cours par an. 	<p>Enseignement professionnel :</p> <p>Pratique professionnelle (coupe, coloration, frisage, défrisage, entretien du système pilo-facial, coiffure événementielle), Technologie, Gestion et management de l'entreprise, Vente-conseil, Arts appliqués</p> <p>Enseignement général :</p> <p>Physique et chimie appliquées, biologie appliquée, expression et ouverture sur le monde</p> 	<p>Les frais de scolarité, l'achat de matériels de coiffure et la Raphaël Perrier ne sont pas à la charge de l'élève. Ils sont pris en charge dans le cadre du contrat d'apprentissage.</p> 

BP EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION	DURÉE ET ALTERNANCE	MATIÈRES ENSEIGNÉES	COÛT
<ul style="list-style-type: none"> Avoir entre 16 et 25 ans révolus Être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus Être titulaire du CAP Coiffure Avoir signé un contrat de professionnalisation avec l'entreprise d'accueil ce qui lui confère un statut de salarié. 	<ul style="list-style-type: none"> Formation en 2 ans, dès l'obtention du CAP coiffure Rythme de l'alternance : par semaine <ul style="list-style-type: none"> > 08h00 à l'école soit 1 jour de cours par semaine (le lundi) > 27h00 en entreprise soit 4 jours en entreprise 304 heures annuelles de cours soit 39 semaines de cours par an 	<p>Enseignement professionnel :</p> <p>Pratique professionnelle (coupe, coloration, frisage, défrisage, entretien du système pilo-facial, coiffure événementielle), Technologie, Gestion et management de l'entreprise, Vente-conseil, Arts appliqués</p> <p>Enseignement général :</p> <p>Physique et chimie appliquées, biologie appliquée, expression et ouverture sur le monde</p>	<p>Achat de matériel coiffure, livres, livrets de cours, Méthode Raphaël Perrier à la charge de l'élève : 565 € pour la 1ère année</p> <p>Les frais de scolarité ne sont pas à la charge de l'élève. Ils sont pris en charge dans le cadre du contrat de professionnalisation.</p>

AUTRE FORMATION DIPLÔMANTE

MENTION COMPLÉMENTAIRE COIFFURE COUPE COULEUR

La **Mention Complémentaire Coiffure Coupe Couleur** se réalise après le **CAP Coiffure**. Destinée à améliorer la technique des jeunes titulaires d'un CAP, elle permet d'obtenir une formation professionnelle spécialisée en techniques de coupes et de coloration.

Le titulaire d'une MC applique les techniques de décoloration, méchage, balayage, dégradés de couleur et de coloration, il développe au sein du salon tous styles de coupes (hommes-femmes) et maîtrise les techniques de mises en forme et de coiffage, qui vont lui permettre de réaliser des coiffures personnalisées.



CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION	DURÉE ET ALTERNANCE	MATIÈRES ENSEIGNÉES	COÛT
<ul style="list-style-type: none">• Avoir entre 16 et 29 ans• Être titulaire du CAP Métiers de la coiffure• Avoir signé un contrat d'apprentissage avec l'entreprise d'accueil ce qui confère un statut d'apprenti étudiant des métiers	<ul style="list-style-type: none">• Possibilité d'aménagement des parcours de formation en fonction de l'expérience, des diplômes antérieurs, d'unités obtenues et du statut.• Formation en 1 an, dès l'obtention du CAP coiffure• Rythme de l'alternance :<ul style="list-style-type: none">> 18 semaines avec 1 jour de cours par semaine> 18 semaines avec 2 jours de cours par semaine> jours à l'école selon le planning des cours• 400 heures annuelles de cours soit 36 semaines de cours par an.	<p>Enseignement professionnel :</p> <p>Pratique professionnelle, Technologie, Biologie, Communication, Environnement professionnel, Relations professionnelles, Dossiers de situation professionnelle, Arts appliqués</p> <p>Enseignement général :</p> <p>Français, Anglais, Maths-Gestion</p>	<p>Les frais de scolarité, l'achat de matériels de coiffure et la Raphaël Perrier ne sont pas à la charge de l'élève. Ils sont pris en charge dans le cadre du contrat d'apprentissage.</p>



LE CANDIDAT

Quelle est la différence entre un contrat d'apprentissage et un contrat de



Dans le cadre d'une formation en alternance, le contrat d'apprentissage (formation initiale) et le contrat de professionnalisation (formation continue) sont 2 types de contrats de travail qui conjuguent formation théorique dans un établissement d'enseignement et formation pratique en entreprise. Ils poursuivent le même objectif de formation, mais ont des modalités d'application spécifiques.

Parmi les différences, ils ne s'adressent pas aux mêmes types de personnes formées :

LA PARTICULARITÉ DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

> Le **contrat d'apprentissage** s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans.

Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée signé entre un jeune et un employeur qui désigne le CFA afin d'assurer le complément de formation en vue de l'obtention d'un diplôme. C'est l'employeur qui inscrit l'apprenti au CFA. L'apprenti perçoit un salaire sur la base de 35 heures (les heures passées au CFA comptent dans le temps de travail).

Ce contrat est en général de 2 ans.

L'apprenti est un salarié soumis à des droits et obligations.

LA PARTICULARITÉ DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

> Le **contrat de professionnalisation** concerne les titulaires d'un diplôme, les jeunes âgés de 16 à 25 ans, les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans.

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet l'acquisition – dans le cadre de la formation continue – d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle.

Comment s'inscrire au CFA ?

1/ **Déposer une demande de candidature** : compléter la fiche de pré-inscription jointe à la plaquette. Attention, la pré-inscription n'entraîne pas une inscription définitive qui dépend de la signature d'un contrat de travail (sauf cursus privée)

2/ **Rechercher une entreprise** pour conclure un contrat.

Pour rendre votre recherche d'entreprise plus efficace :

- * Définir son projet professionnel à court et moyen terme
- * Cibler les entreprises (taille, zone géographique, secteur d'activité, ...)
- * Être mobile
- * Utiliser son entourage et son réseau de connaissances
- * Aller à la rencontre des professionnels pour avoir connaissance de leur métier (démarches personnelles, salons, forums...)
- * Nous contacter directement pour recueillir conseils et listes d'employeurs

3/ Lorsque vous avez trouvé l'entreprise, un **dossier d'inscription** vous sera envoyé.

4/ **C'est l'entreprise qui vous inscrit au CFA.**

Nous avons des listes d'employeurs à votre disposition pour vous aider dans votre recherche. N'hésitez pas à nous contacter !

Retrouvez plus d'informations sur les rémunérations et les aides dans l'espace « Candidat » du site internet : www.polecoiffurebienetre.com.



L'EMPLOYEUR

Le rôle du maître d'apprentissage

L'employeur (ou le maître d'apprentissage) s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis.

Qui peut l'être ?

- Le chef d'entreprise
- Un salarié
- Une personne non salariée (conjoint collaborateur, associé...)
- La personne désignée devra exercer des fonctions dans l'entreprise de manière permanente, en relation directe avec la qualification visée par l'apprenti.

Quelle expérience doit-il avoir ?

Elle doit être en relation directe avec la qualification visée par l'apprenti et d'une durée de :

- 2 ans, minimum, s'il est titulaire d'un titre ou diplôme équivalent à celui préparé par le jeune
- 3 ans, minimum, s'il n'est pas titulaire d'un titre ou diplôme équivalent à celui préparé par le jeune.

Le maître d'apprentissage doit :

- Être impérativement sur le lieu de travail en même temps que l'apprenti,
- Accueillir le jeune et l'intégrer dans l'entreprise,
- Transmettre son savoir et savoir-faire en fonction du diplôme préparé,
- Communiquer avec l'apprenti,
- Evaluer régulièrement et définir avec lui des axes de progrès,
- Gérer l'alternance avec le CFA et les outils proposés,
- Participer aux examens blancs.

Le CFA vous accompagne

Le CFA met à votre disposition une équipe de professionnels pour répondre aux mieux à vos questions et vos besoins, dans le cadre de votre politique de recrutement en alternance.

LE SUIVI DE LA FORMATION

Durant toute la durée du contrat le CFA vous accompagne dans votre mission de formateur :

> Le livret d'apprentissage

Il est le support permettant la liaison entre l'entreprise, le CFA et l'apprenti. C'est un outil qui permet de suivre la progression de l'apprenti dans sa formation, le travail réalisé tant en entreprise qu'au CFA. On y retrouve toutes les informations de référence sur l'apprentissage et le diplôme préparé.

> Les visites en entreprises

Durant la formation, un formateur référent de votre apprenti se déplacera dans votre entreprise pour faire le point sur la formation.

> Les réunions d'informations

Vous serez conviés à des réunions collectives au CFA au cours desquelles différentes thématiques seront abordées (l'évaluation, la progression pédagogique dans l'entreprise, les examens ...) vous permettant de rencontrer d'autres maîtres d'apprentissage et ainsi de confronter vos différentes expériences.

AIDE UNIQUE POUR L'APPRENTISSAGE

Pour les contrats d'apprentissage et de professionnalisation conclus à compter du 1er janvier 2023, il y a une aide exceptionnelle aux employeurs .

L'aide financière versée aux employeurs d'apprentis est fixée à :

- **6 000 € pour la première année d'exécution du contrat**, y compris dans l'éventualité où il dépasserait douze mois.

AVANTAGE COTISATIONS

- Exonération de charges salariales pour les salaires en dessous de 79% du SMIC
- Réduction Fillon sur les charges patronales : les allègements de charges patronales s'appliquent comme pour les autres salariés (régime général)

Retrouvez plus d'informations sur l'accompagnement et les aides employeurs dans l'espace « Employeur » du site internet : www.polecoiffurebienetre.com.

NOTRE ORGANISATION

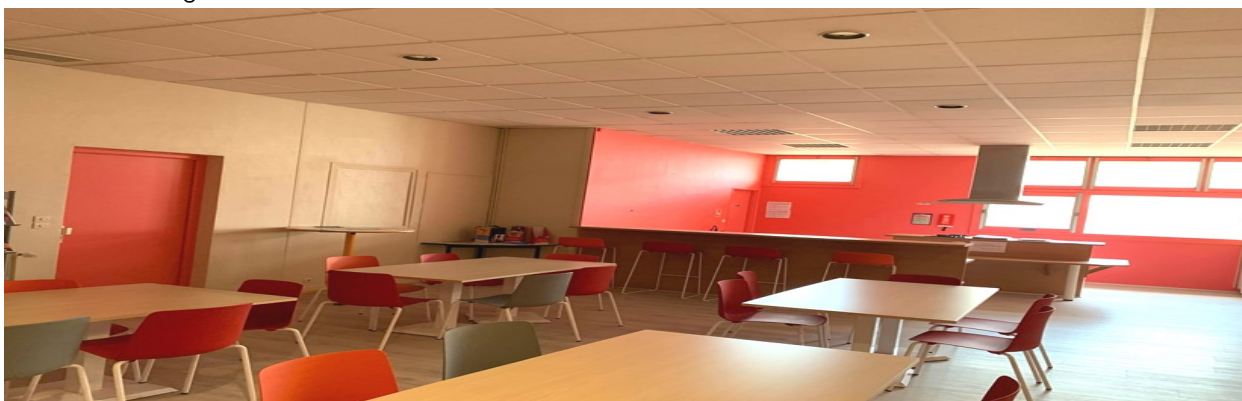
RESTAURATION

Le Pôle Coiffure Bien-être ne propose pas de service de restauration, mais un espace équipé permet aux élèves de déjeuner sur place avec frigidaire et micro-onde.

Des distributeurs sont à leur disposition.

De plus, à 5 minutes à pied, se trouve une zone de restauration rapide à proximité de l'école.

Déjeuner : 12h00 - 13h00



HÉBERGEMENT

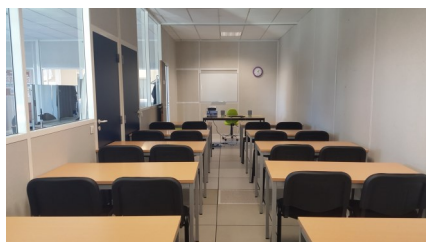
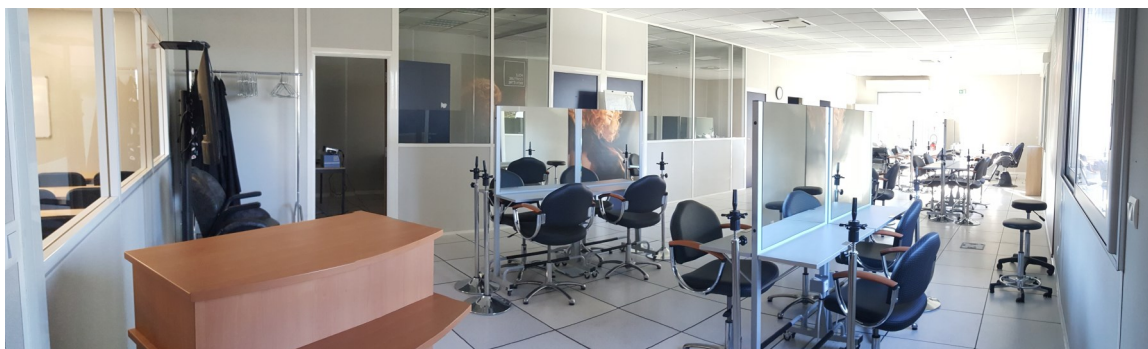
Possibilité d'hébergement auprès de l'Institution Beaupeyrat, 9 ter, rue Pétoniaud Beaupeyrat, 87000 Limoges (www.beaupeyrat.com).

Le Pôle Coiffure Bien-être propose aux candidats résidents loin de l'école la possibilité de dormir en internat en demi-pensionnaire dans cet établissement proche du CFA.

Nous contacter pour plus d'informations.



LES LOCAUX DU CFA



INFORMATIONS PRATIQUES ET PLAN D'ACCES

LES HORAIRES DU CFA

Du lundi au jeudi : 7h45 – 12H00 et 13H00 – 17H15

Le Vendredi : 9H00 – 12H00 et 13H00 – 16h00

VENIR AU CFA

Transports en commun :

Plusieurs arrêts de bus se trouvent à proximité de l'école : voir plan ci-dessous.

12 BUS TCL : Ligne 12 - arrêt **CENTRE DE TRI**

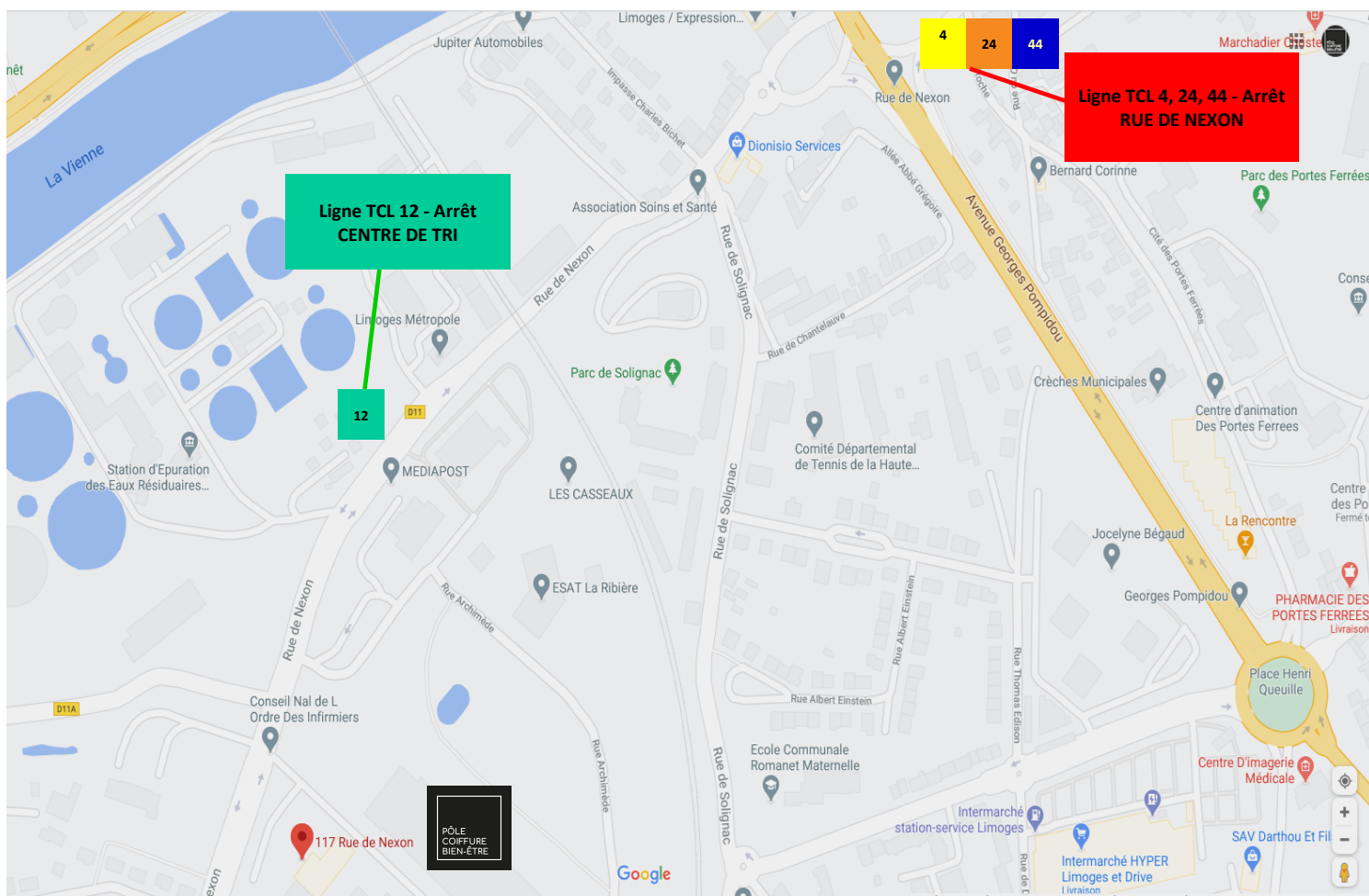
dans la rue de Nexon (arrêt le plus proche du CFA)

4 **24** **44** BUS TCL : Ligne 4, 44, 24 - arrêt **RUE DE NEXON**

sur l'avenue Georges Pompidou

Parking :

Le CFA dispose d'un parking gratuit pour les élèves devant les locaux de l'école.



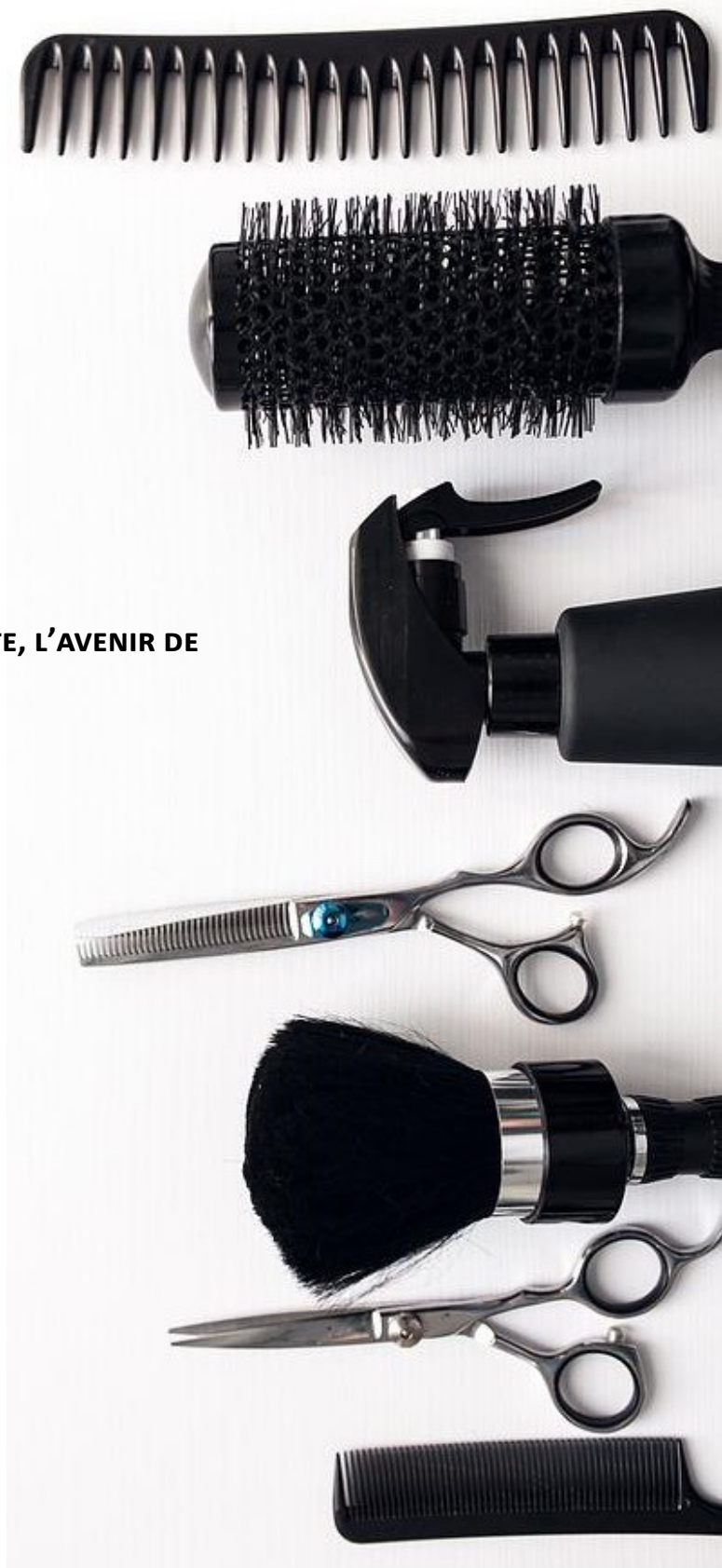
Tous les itinéraires et horaires sont à consulter sur le site de la TCL :

> Itinéraire : <http://www.stcl.fr/fr/itineraires/4/JourneyPlanner/Index>

> Plans : <http://www.stcl.fr/fr/les-plans/8>

PÔLE
COIFFURE
BIEN-ÊTRE

« L'APPRENTISSAGE : LE TREMLIN VERS LA RÉUSSITE, L'AVENIR DE
L'ÉCONOMIE »



PÔLE COIFFURE BIEN-ÊTRE

117 rue de Nexon
87000 LIMOGES

☎ 05 55 79 66 41

✉ polecoiffurebienetre@gmail.com

🌐 www.polecoiffurebienetre.com

📱 Suivez-nous sur Facebook et Instagram : Pôle Coiffure Bien-être

